

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 22 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 AVRIL 2026

Date d'affichage : 17 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. LAINE M., 5^{ème} adjointe, qui donne pouvoir CHATELLAIN J. + BUONGIORNO G. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-04-04

OBJET

Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de Loi de finances 2020) est marquée depuis 2023 par :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amenant à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS) ;
- la réintroduction de la possibilité de voter un taux de THRS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Depuis l'année 2021, le taux départemental de TFPB 2020 a été additionné au taux communal.

Il demande à l'Assemblée de maintenir les taux des trois taxes directes locales à leur niveau de 2025, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles attendues pour 2026 reprises ci-dessous :

Bases d'imposition prévisionnelles 2026		Taux proposés	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 527 000	51,00 %	778 770
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	29 700	90,54 %	26 890
Taxe d'habitation (TH)	37 000	19,76 %	7 311
TOTAL.....			812 971

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix « POUR »),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A et 1379,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

DECIDE DE FIXER les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

- **Taxe Foncière bâtie (TFB) :** 51,00 %
- **Taxe Foncière non bâtie (TFNB) :** 90,54 %
- **Taxe d'Habitation (TH) :** 19,76 %.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

[Signature]

[Signature]



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Sous-Préfecture le 28.04.2026
 Publiée ou notifiée le 28.10.2026

Gwenaëlle FARENEAU DOCUMENT CERTIFIE CONFORME Jean-Paul RYCKELYNCK
 Le Maire,

[Signature]

COMMUNE : 292 HAVELUY

ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :		1 530	631
a. Personnes de condition modeste		0	349 509
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0	
c. Locaux industriels		10 329	
d. Logements sociaux et longue durée		4 557	
Taxe foncière sur le non bâti :			
Taxe d'habitation :			
a. Dotations pour perte de THLV			
b. Dotations pour recentrage THRS			
c. Mayotte		>>>	
Cotisation foncière des entreprises :			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		>>>	
b. Base minimum			
c. Locaux industriels			
d. Autres allocations			

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :		631
a. Par le conseil municipal		349 509
b. Par la loi		
Taxe foncière sur le non bâti :		
a. Par le conseil municipal		10 892
b. Par la loi (terres agricoles)		
c. Par la loi (autres)		
Cotisation foncière des entreprises :		
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi		
3. BASES DE TAXE D'HABITATION		
a. Résidences secondaires et assimilées		19 500
b. Logements vacants soumis à la THLV		17 500
c. Correction des bases THRS		-6 885
d. Correction des bases THLV		>>>
e. Correction des bases MTHRS		>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes		
b. Centrales électriques		
c. Centrales photovoltaïques		
d. Centrales hydrauliques		
e. Centrales géothermiques		
f. Transformateurs électriques		
g. Stations radioélectriques		
h. Installations gazières et autres		
i. Taxe sur les pylônes		16 610

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH		>>>
b. TVA compensant la CVAE		0
c. Coefficient correcteur		1,362338
d. Taux FB commune 2020		31,71
e. Taux FB département 2020		19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,86	117,15	1,00	116,15
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	57,93	144,83	6,20	138,63
Taxe d'habitation (TH)	23,67	35,19	87,98	12,35	75,63
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	26,96
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	2,70

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	26,96
b. Taux maximum de la majoration	2,70

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou d'autres communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 059-215902925-20260422-DELIB20260404-DE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
 Reçu en préfecture le 28/04/2026
 Publié le
 D : 059-215902925-20260422-DELIB20260404-DE

F
COMMUNE : 292 HAVELUY
ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

N° 1259 COM (1)
TAUX
 FDL
 2026

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026
SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
Moitié sur le bâti (TFPB)	1 511 103	51,00	116,15	1 527 000	778 770	51,00	778 770
Moitié sur le non bâti (TFPNB)	29 522	90,54	138,63	29 700	26 890	90,54	26 890
Taxe d'habitation (TH)	43 704	19,76	75,63	37 000	7 311	19,76	7 311
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	812 971
				Total	812 971	0	812 971

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)

Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	0

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) **9**

Produit total souhaité **812 971** =

Produit total de référence (total colonne 5)

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
TVA	16 610			16 416	0	31 331	282 178	346 535

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	812 971	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	346 535	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	1 159 506
---	---------	---	---	---------	---	---	-----------

A LILLE Le 20 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques, FRANK MORDACQ

Le 22 AVRIL 2026
 Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

